

PAR COURRIEL

Québec, le 30 septembre 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.166



Nous donnons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »), reçue le 18 septembre 2026, laquelle est ainsi libellée :

« Je souhaite obtenir copie des documents suivants :

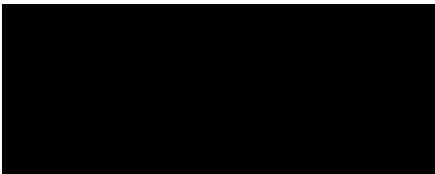
1. Les relevés de compte mensuels détaillés de toutes les cartes de crédit professionnelles corporatives (cartes d'achat / *P-cards*) émises au nom de votre ministère, de ses cadres supérieurs, de ses ministres ou de son personnel de cabinet.
2. Tout document, registre ou sommaire de transactions indiquant le nom des fournisseurs, les dates de transaction, la nature des biens ou services achetés, ainsi que les montants nets facturés sur ces cartes. » (*sic*).

À cet égard, nous vous communiquons sous l'onglet 1 les renseignements demandés.

Vous trouverez ci-annexé l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p.j. 2